



16 octobre 2015

## QUELQUE 320.000 VÉHICULES DU GROUPE VOLKSWAGEN SERONT RAPPELÉS EN BELGIQUE

D'Ieteren Auto a pris connaissance de la décision des autorités fédérales allemandes (KBA) de rendre obligatoire l'action de rappel des véhicules équipés du moteur diesel de type EA189 et du logiciel non conforme. Cette décision rejoint sa volonté, exprimée depuis le début, de mettre en conformité la totalité des véhicules concernés et immatriculés en Belgique afin qu'ils répondent aux normes légales, réglementaires et environnementales en vigueur.

A l'heure actuelle, D'Ieteren Auto ne dispose d'aucune information détaillée sur la nature et le calendrier des procédures techniques qui seront mises en œuvre par le groupe Volkswagen. Dès réception de ces renseignements, D'Ieteren Auto informera, de manière personnalisée et dans les plus brefs délais, les quelque 320.000 clients concernés.

Pour rappel, le groupe Volkswagen s'est engagé à prendre à sa charge les frais de mise en conformité des véhicules concernés et garantit que ni la sécurité technique, ni le comportement routier de ces véhicules ne sont mis en cause.

D'Ieteren Auto regrette de ne pas avoir plus d'informations à transmettre à ce stade et recommande à ses clients de consulter régulièrement le site d'information dédié <http://www.customer-care.dieteren.be> reprenant les dernières informations officielles sur le sujet ainsi que les réponses aux questions les plus fréquemment posées.